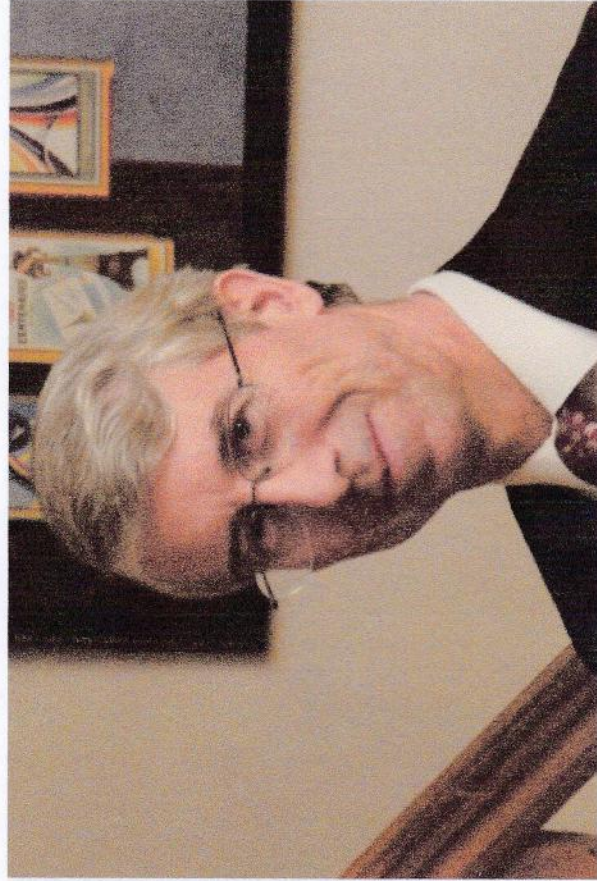


> FRANÇOIS ECALLE : "BERCY ET LA COUR DES COMPTES ENTRETIENNENT UN RAPPORT DE FORCE PERPETUEL EN MATIÈRE D'AUDITS"

François Ecalle : "Bercy et la Cour des comptes entretiennent un rapport de force perpétuel en matière d'audits"

27 JUIN 2017, PAR PIERRE LABERRONDO



Alors que la Cour des comptes va rendre au gouvernement, le 29 juin, un audit sur les finances publiques, François Ecalle, aux manettes de l'audit de 2012, revient sur la difficile montée en puissance des magistrats financiers sur le sujet, mal acceptée par le ministère des Finances.

Comment le pouvoir politique en est-il venu à recourir à la Cour des comptes ?

En 1997, Lionel Jospin (alors Premier ministre, ndr) a confié un audit des finances publiques à Jacques Bonnet et Philippe Nasse, deux membres de la Cour des comptes. Ces deux magistrats furent aussi sollicités par Jean-Pierre Raffarin en 2002. Mais l'audit de 1997, comme celui de 2002, avait été confié à ces deux magistrats *intuitu personae* et non à la Cour elle-même, ce qui a provoqué un débat en son sein à partir de 2003, à l'occasion de la mise en œuvre de la Loi *for organique*



Pierre Laberrondo
E-mail
Ses articles

ARTICLES LIÉS

- Articles** Biographies Émissions
- ACTUALITÉ**
Vers des mesures d'économies budgétaires dès cet été
- ACTUALITÉ**
Bisbilles autour des nominations dans les services du Premier ministre
- ACTUALITÉ**
Des ministres soupçonnés d'irrégularités budgétaires "relaxés" par la Cour des comptes
- ACTUALITÉ**
Les magistrats de la Cour des comptes protestent contre le recasage du dircab' de Marisol

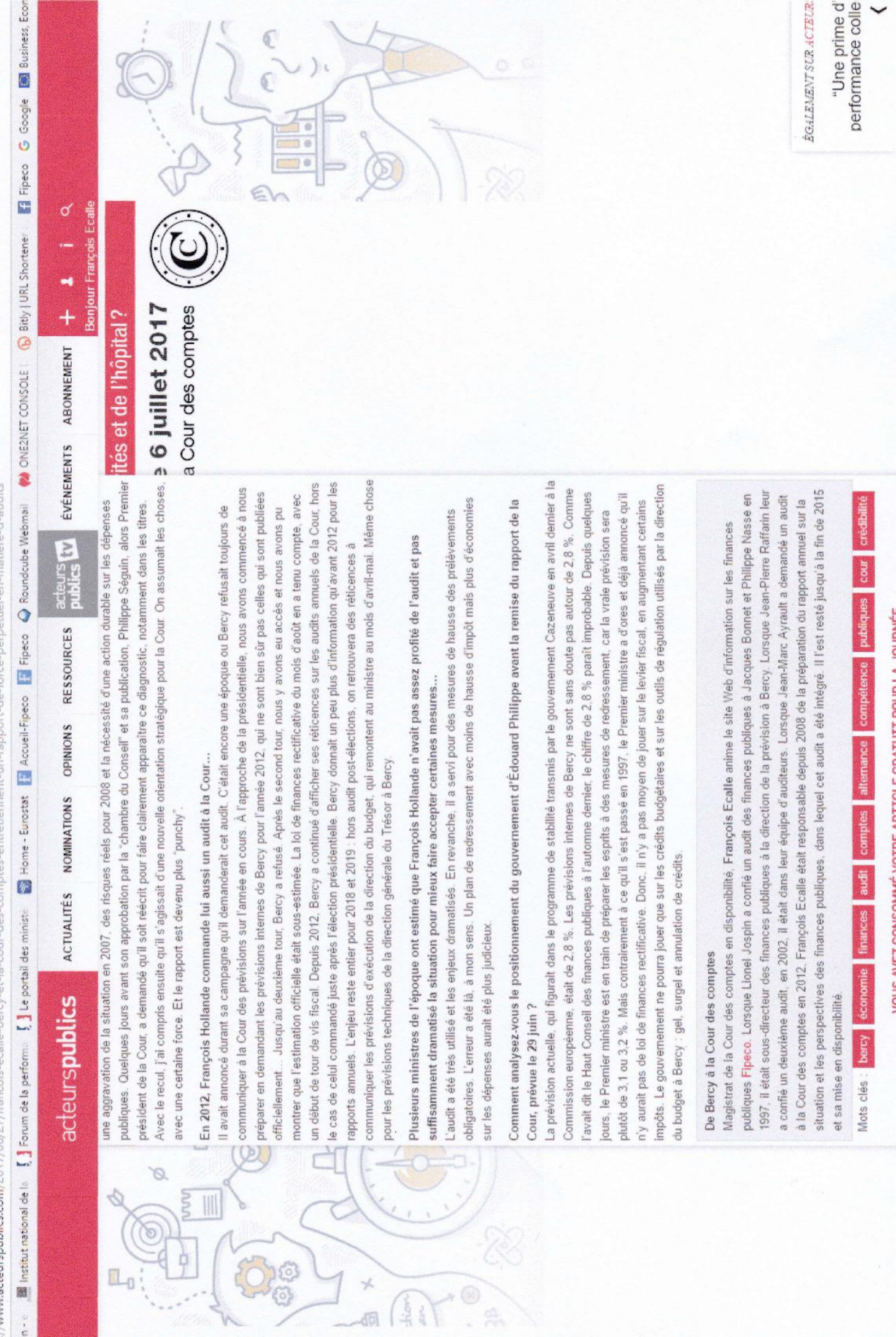


Le 6 juillet 2017
à la Cour des comptes



ÉGALEMENT SUR ACTEURS

"Une prime de performance colle"



Actualités et de l'hôpital ?

6 juillet 2017

à la Cour des comptes

une aggravation de la situation en 2007, des risques réels pour 2008 et la nécessité d'une action durable sur les dépenses publiques. Quelques jours avant son approbation par la "chambre du Conseil" et sa publication, Philippe Séguin, alors Premier président de la Cour, a demandé qu'il soit réécrit pour faire clairement apparaître ce diagnostic, notamment dans les titres. Avec le recul, j'ai compris ensuite qu'il s'agissait d'une nouvelle orientation stratégique pour la Cour. On assumait les choses, avec une certaine force. Et le rapport est devenu plus "punchy".

En 2012, François Hollande commande lui aussi un audit à la Cour... Il avait annoncé durant sa campagne qu'il demanderait cet audit. C'était encore une époque où Bercy refusait toujours de communiquer à la Cour des prévisions sur l'année en cours. À l'approche de la présidentielle, nous avons commencé à nous préparer en demandant les prévisions internes de Bercy pour l'année 2012, qui ne sont bien sûr pas celles qui sont publiées officiellement... Jusqu'au deuxième tour, Bercy a refusé. Après le second tour, nous y avons eu accès et nous avons pu montrer que l'estimation officielle était sous-estimée. La loi de finances rectificative du mois d'août en a tenu compte, avec un début de tour de vis fiscal. Depuis 2012, Bercy a continué d'afficher ses reticences sur les audits annuels de la Cour, hors le cas de celui commandé juste après l'élection présidentielle. Bercy donnait un peu plus d'information qu'avant 2012 pour les rapports annuels. L'enjeu reste entier pour 2018 et 2019 : hors audit post-élections, on retrouvera des reticences à communiquer les prévisions d'exécution de la direction du budget, qui remontent au ministre au mois d'avril-mai. Même chose pour les prévisions techniques de la direction générale du Trésor à Bercy.

Plusieurs ministres de l'époque ont estimé que François Hollande n'avait pas assez profité de l'audit et pas suffisamment dramatisé la situation pour mieux faire accepter certaines mesures... L'audit a été très utilisé et les enjeux dramatisés. En revanche, il a servi pour des mesures de hausse des prélèvements obligatoires. L'erreur a été là, à mon sens. Un plan de redressement avec moins de hausse d'impôt mais plus d'économies sur les dépenses aurait été plus judicieux.

Comment analysez-vous le positionnement du gouvernement d'Édouard Philippe avant la remise du rapport de la Cour, prévue le 29 juin ?

La prévision actuelle, qui figurait dans le programme de stabilité transmis par le gouvernement Cazeneuve en avril dernier à la Commission européenne, était de 2,8 %. Les prévisions internes de Bercy ne sont sans doute pas autour de 2,8 %. Comme j'avais dit le Haut Conseil des finances publiques à l'automne dernier, le chiffre de 2,8 % paraît improbable. Depuis quelques jours, le Premier ministre est en train de préparer les esprits à des mesures de redressement, car la vraie prévision sera plutôt de 3,1 ou 3,2 %. Mais contrairement à ce qu'il s'est passé en 1997, le Premier ministre a d'ores et déjà annoncé qu'il n'y aurait pas de loi de finances rectificative. Donc, il n'y a pas moyen de jouer sur le levier fiscal, en augmentant certains impôts. Le gouvernement ne pourra jouer que sur les crédits budgétaires et sur les outils de régulation utilisés par la direction du budget à Bercy : gel, surgel et annulation de crédits.

De Bercy à la Cour des comptes

Magistrat de la Cour des comptes en disponibilité, François Ecalle anime le site Web d'information sur les finances publiques [Fipeco](#). Lorsque Lionel Jospin a confié un audit des finances publiques à Jacques Bonnet et Philippe Nasse en 1997, il était sous-directeur des finances publiques à la direction de la prévision à Bercy. Lorsque Jean-Pierre Raffarin leur a confié un deuxième audit, en 2002, il était dans leur équipe d'auditeurs. Lorsque Jean-Marc Ayrault a demandé un audit à la Cour des comptes en 2012, François Ecalle était responsable depuis 2008 de la préparation du rapport annuel sur la situation et les perspectives des finances publiques, dans lequel cet audit a été intégré. Il l'est resté jusqu'à la fin de 2015 et sa mise en disponibilité.

Mots clés : [bercy](#) [économie](#) [finances](#) [audit](#) [comptes](#) [alternance](#) [compétence](#) [publiques](#) [cour](#) [crédibilité](#)